



Compte rendu de la réunion du Conseil de quartier Villiers-Barbusse

24 septembre 2024

35 habitants participants

5 intervenants :

- M. Frédéric Molossi, Adjoint délégué aux commerces, aux marchés et aux relations avec les cultes
- Mme Loline Bertin, Adjointe déléguée à la tranquillité publique, à la brigade propreté, à la prévention et à la vie nocturne
- M. Romain Canivet - Commissaire Adjoint du Commissariat de Montreuil – représentant de la Police nationale
- M. Jérôme Pillon, Directeur de la Prévention, Sécurité, Tranquillité Publique
- M. Jean-Yves Groy, Chef de la Police municipale de Montreuil

En présence également de :

- Mme Karine Poulard, élue du quartier Villiers-Barbusse
- Mme Zoé Perrott-White – chargée de la gestion urbaine de proximité - Antenne de quartier 100 rue Hoche

Moyens, compétences respectives et articulations de la police nationale et municipale

La Police municipale a déménagé à l'été 2024 du bâtiment dénommé « Atrium » Avenue de la résistance à la Tour Altaïs pour répondre à plusieurs enjeux : augmentation des effectifs et conditions de travail et attractivité ; être également plus accessible pour les habitants en étant au cœur de ville. Cela a du même coup résolu des dysfonctionnements du standard téléphonique. La Police municipale est composée de 13 agents, il est prévu de recruter jusqu'à 22 agents.

La Direction de la Prévention, Sécurité, Tranquillité Publique est composée au total de 36 effectifs :

- Policiers municipaux
- Agents de surveillance de la voie publique (ASVP)
- Brigade propreté et environnement
- D'opérateurs du Centre de Supervision Urbain (cf. voir partie sur vidéo surveillance)

La Direction anime plusieurs groupes de travail (prévention de la délinquance, bailleurs sociaux, accueil des Travaux d'Intérêt Généraux, prévention routière ou prévention de la radicalisation) et anime des instances de veille et prévention de la délinquance dans chaque secteur de la ville toutes les 6 semaines.

Plus d'informations : [Ville de Montreuil - Police municipale et brigade propreté et de l'environnement](#)

Difficultés de recrutement : Il manque 4 000 policiers municipaux en France dont 1500 en Ile-de-France. Montreuil a des difficultés à se distinguer face à l'attractivité de la ville de Paris,

Il est possible de joindre la police municipale : 01 48 70 69 16

- du mardi au vendredi de 9h à 20h
- du samedi au lundi de 9h à 17h

NB : L'extension jusqu'à 20h est récente suite à l'augmentation des effectifs

Horaires d'accueil du public à la Tour Altaïs :

→ du lundi au vendredi : 9h à 12h et de 14h à 16h30 (site internet)

NB : Suite à une question : la PM ne peut intervenir que sur la commune de Montreuil, elle n'est autorisée à sortir que sur ordre de mission pour l'escorte des plis électoraux.

La Police nationale – Commissariat de Montreuil est composée de 150 fonctionnaires de police rattachés aux commissariats de Montreuil, avec des effectifs qui n'ont cessé de diminuer depuis 1999 (+ de 200 fonctionnaires, 2020 : 175 fonctionnaires) ; alors même que Montreuil se densifie et voit sa population augmenter.

Statistiques : Montreuil dispose d'1 fonctionnaire pour 730 habitants contre 1 fonctionnaire de police pour 260 habitants sur d'autres communes.

Comment joindre la Police Nationale ? Composer le 17 ou le N° du Commissariat : 01 49 88 89 00

Le Commissariat est composé de plusieurs services : voie publique, police secours, BAC (brigade anticriminalité).

L'Adjointe Loline Bertin évoque des réunions une fois par semaine pour articuler les actions de la police municipale et celle de la police nationale.

Quand et qui contacter ?

La Police municipale est compétente sur les domaines suivants : sécurité routière, stationnement, excès de vitesse, nuisances sonores, PV et contraventions pour non respect du code de la route, verbalisation des propriétaires de chiens et animaux dangereux qui contreviennent à certaines règles. Plus d'information :

Exemples : Pour un vol de vélo ou cambriolage – en cas de flagrant délit contacter la police nationale ; si le vol a eu lieu depuis plusieurs jours, il n'y a pas de plus-value à contacter la Police Nationale –vous êtes invités à aller porter plainte au Commissariat.

Les garages

Les habitants ont fait remonter les nuisances de plusieurs garages automobiles/principalement de scooter : photos de marchandises étalées sur le trottoir à l'appui, projetées sur un powerpoint par l'équipe d'animation du CDQ.

L'élue et la PM ont indiqué être très au fait des garages cités et des problèmes remontés.

Les moyens d'intervention de la Ville sont limités. La PM ne peut pas verbaliser un garage pour les scooters qui s'étalent sur les trottoirs sans autorisation car elle ne peut pas prouver que le scooter est rattaché au garage et n'est pas de stationnement d'un habitant. C'est donc le droit commun qui s'applique aux particuliers. Elle ne pourra que verbaliser les propriétaires de scooter et organiser des opérations d'enlèvements en fourrière - et agir ainsi sur le mécontentement des clients pour in fine faire pression sur le garage.

Aussi le garage peut stationner des scooters sans les déplacer pendant maximum 7 jours sur les stationnements gratuits, c'est la même règle que pour les particuliers.

L'élue Loline Bertin reconnaît une forme de privatisation de l'espace public avec peu de leviers coercitifs.

Les autres moyens d'action de la Mairie :

- Prendre un arrêté municipal pour limiter le stationnement à 24h max. mais il s'appliquerait à tous les riverains et pas uniquement au garage.
- Depuis 2 ans, la Mairie propose une délimitation d'espaces au sol en échange d'une redevance (elle délivre une autorisation d'occupation du territoire AOT). L'AOT ne peut être délivrée que si les distances réglementaires sont respectées pour laisser passer les piétons (distance d'1m40). Différent tarif de redevance existent.

Certains garages disposent d'une AOT mais étendent leur parc de scooter bien au-delà.

Où va l'argent des verbalisations ? A la Ville ? => 2/3 à l'État et 1/3 à la Ville (perçu deux ans plus tard seulement). L'Adjointe Loline Bertin souligne que l'argument « économique » n'est pas un critère de priorisation d'intervention pour la Ville, ils interviennent là où le délit est le plus gênant pour les usagers. Ainsi, même si mettre des contraventions toute la journée assureraient de bonnes « recettes », ce n'est pas leur façon d'opérer.

M. Groy, le chef de la Police Municipale a pris ses fonctions en juillet et a entrepris un suivi et une structuration des opérations de remisage en fourrière.

Le garage du Vert Bois a fait l'objet de verbalisations régulières, avec toutefois l'impossibilité de constater ce qu'ont remonté les riverains (nuisances sonores le dimanche). L'intervention du service hygiène et santé de la Ville a permis une remise aux normes d'un outil (compresseur) utilisé par le garage. Il est possible de prendre RDV avec le Service hygiène et santé qui fait des mesures sonores au domicile et permettrait ensuite d'engager des actions au-delà de ce qui est fait actuellement.

- L'écueil souligné par les habitants : les activités sont irrégulières et il n'y a pas forcément de bruit le jour du RDV avec le service hygiène et santé...

Les autres problèmes rencontrés sur la voirie – en lien avec les mobilités

Stationnement/ Enlèvement

Les contrôles sur le stationnement payant sont réalisés par le prestataire de la ville.

L'outil de signalement SESAM est évoqué par les habitants qui soulignent le manque de réactivité ou encore l'incompréhension des réponses apportées suite au signalement sur l'outil.

L'élue Adjointe reconnaît des dysfonctionnements et des réponses non optimales. Elle indique qu'un nouvel outil de signalement a été mis en place et devrait améliorer le traitement des signalements.

Si les signalements ne rentrent pas dans les cases de l'outil, que les réponses apportées ne sont pas satisfaisantes, il est possible de se rapprocher de l'Antenne de Quartier située 100 rue Hoche : 01 71 86 29 35.

NB : Les représentants de l'Antenne de Quartier - notamment Zoé Perott White chargée de gestion urbaine de proximité - est régulièrement présente aux réunions du CDQ.

Sécurisation des pistes cyclables

En cas de destruction de mobilier urbain (notamment celui des pistes cyclables par des camions/automobilistes), qui paie ? La Ville peut porter plainte contre l'auteur des dégradations en cas de flagrants délits ou preuve/identification. Les habitants peuvent faire remonter des informations/photos ou vidéos à la police municipale.

L'élue ne peut pas répondre à toutes les questions liées à l'espace public et les aménagements de voirie car cela relève de la compétence d'un autre élu, Olivier Stern. Un travail conjoint des 2 élus est toutefois réalisé et une balade en vélo commune est prévue le 23/10 pour relever les points les plus dangereux.

Depuis 2019, il y a des consignes spécifiques au sein de la police municipale pour une meilleure prise en compte des mises en danger des cyclistes et de l'importance de la sécurisation des pistes cyclables. Une brigade vélo a été mise en place et permet un changement culturel. La sécurisation des pistes cyclables est devenue une priorité car leur fréquentation est en hausse depuis le COVID.

La sécurité routière et les contrôles de vitesses relèvent des compétences de la PM et de la PN. L'effet des opérations de contrôles est toutefois limité, les automobilistes ralentissant le jour de l'opération.

Il y a 3 à 4 fois par an des opérations conjointes de la PM et de la préfecture.

L'élue Loline Bertin souligne que la municipalité n'a de compétences que pour mettre en place des radars pédagogiques. Les radars de contrôles et de verbalisation relèvent de la préfecture : il y a 3 ans, la préfecture avait contacté la Ville de Montreuil pour l'installation d'un radar sur un autre secteur de la Ville. Il n'y a pas de volonté de déploiement de radar sur Montreuil du côté de la préfecture.

- Un riverain souligne qu'il réclame l'installation d'un radar pédagogique sur la rue Ernest Savart depuis des années pour inciter les automobilistes à respecter la vitesse de 30km/h, sans succès.

La PM a effectué des opérations de contrôle rue du Marais, elle a identifié de nombreux passages en sens interdit entre 8h30 et 9h. Les habitants l'ont également signalé.

Le CDQ rappelle qu'un budget participatif a été voté pour l'apaisement/sécurisation de la rue Ernest Savart mais la mairie a fait savoir qu'il n'y avait plus d'argent pour le mettre en œuvre. Les habitants rappellent la dangerosité de la situation actuelle. Les élus ont renvoyé vers un plan de circulation à venir avec la fin des travaux du métro/tram, or le CDQ a finalement appris que le quartier n'était pas inclus dans le périmètre d'étude du plan de circulation.

Les vols et cambriolages

Un habitant souligne avoir été victime d'un vol à l'arraché dans le quartier et s'être fait voler portable, trousseau de clefs etc rue A. Lepère au mois de juillet.

- Cela constitue une infraction grave il faut contacter la police nationale.

La police nationale a plusieurs brigades de police secours qui patrouillent, et ont une mission de sécurisation générale. Les appels au 17 déclenchent l'envoi d'un véhicule de police (avec une priorisation selon la gravité). Il y a 6 équipages en journée pour la ville de Montreuil.

La cellule de veille qui se réunit une fois toutes les 6 semaines permet de croiser et recouper les informations, et de cibler/augmenter la vigilance sur certains secteurs/rues.

Les dépôts de plaintes/main courante permettent d'identifier/cibler d'éventuels secteurs ou individus si plusieurs faits se produisent.

De nombreux vols (notamment de vélos électriques) et cambriolages ont été remontés récemment par les habitants du quartier, mais tout le monde ne porte pas plainte, malheureusement.

Les infractions sont en diminution sur Montreuil en 2024 par rapport à 2023. Il y avait toutefois un contexte en 2023 avec un niveau d'infractions élevé (liées aux violences qui ont suivi la mort de Nahel Merzouk, tué par un policier suite à un refus d'obtempérer à Nanterre). La police n'a pas de statistiques à l'échelle du quartier.

La police nationale procède systématiquement à des relevés d'empreintes par la police technique et scientifique quand des cambriolages sont signalés (si faits récents).

Pour les vols de vélos, il est important de donner le N° de série lors de plainte ou pré-plainte en ligne. Il sera bientôt possible de déposer plainte en ligne. La police dispose d'un stock de vélos récupérés lors d'interventions mais dont les propriétaires restent non-identifiés. La PM et la PN soulignent plusieurs opérations coordonnées de prises en flagrants délits de vols de vélos – mêmes si cela n'est pas visible pour les habitants.

La vidéo-surveillance

Bilan des caméras installées

Une caméra rue du Moulin à Vent/ angle rue fusée permet de verbaliser les dépôts sauvages mais les verbalisations sont davantage le fait de patrouilles/passages des équipes de la PM que des verbalisations vidéos car les dépôts sauvages se font principalement sans véhicule.

Un habitant souligne l'inefficacité de la vidéo surveillance ou sa balance coût/efficacité négative selon plusieurs études. Il pose la question de la part du budget dédié, les moyens humains dédiés à l'observation des caméras et les missions du centre de supervision urbain. Enfin, il demande si la reconnaissance faciale est utilisée (permise par les JOP) ? Cela indiquerait une menace pour les libertés individuelles. Quid du positionnement de la ville de Montreuil sur la vidéo surveillance alors que le CR IDF y est favorable avec une politique massive de subvention pour le déploiement de la vidéo surveillance ?

- L'adjointe Loline Bertin indique qu'une présentation a été faite à tous les Conseils de Quartiers il y a 2 ans. Pour elle, la caméra est un outil comme d'autres, à l'instar d'un ordinateur ; il présente des risques et inconvénients, tout dépend de l'usage qui en est fait.
- Le CSU a pour mission de superviser les caméras mais est également le centre de réception des alarmes. 200 équipements publics sont équipés d'alarmes contre les intrusions et dégradations. 2 à 3 personnes sont dédiées au CSU, ce sont des vidéo opérateurs qui ne sont pas dans les effectifs de la police municipale
- La Ville de Montreuil a 60 caméras sur l'espace public + certaines à l'intérieur de bâtiments publics pour protéger certains équipements et professionnels d'accueils (centre de santé etc..)
- Elle indique que le démarrage de l'utilisation de la vidéo surveillance a démarré en 2010 sous le mandat de Dominique Voynet.
- La Ville de Montreuil est contre la reconnaissance faciale, elle n'est pas utilisée.
- Son constat est que la vidéo surveillance est un outil utile pour l'élucidation de certaines infractions, et elle cite une amélioration de la fluidité du trafic rue de Paris et Bd Boissière où sont présentes des caméras.
- Les caméras permettent également d'identifier ou d'éviter les dépôts de déchets toxiques de la part d'entreprise. La ville dénombre moins de 20 dépôts cette année contre 152 précédemment et voit ainsi un véritable effet des caméras.
- Il y a également une caméra au rond Point François Mitterrand

Échanges sur des situations / thèmes non abordés

Plusieurs situations précises ont été évoquées et remontées par les participants :

- 2 accidents d'enfants en face de l'école Jean-Jaurès : l'élue a renvoyé vers Dominique Attia, élue en charge des écoles car elle ne disposait pas de tous les éléments, elle va faire le lien en interne.
- Des nuisances sonores assorties d'une suspicion d'activités illégales dans un immeuble / appartements de location saisonnière (nuisances non régulières)
 - Il est possible de contacter la police pour nuisances sonores nocturnes
 - La Police nationale ne peut pas intervenir s'il n'y a pas d'éléments plus précis sur la suspicion d'activités illégales
 - Les voisins peuvent déposer une main courante et engager une procédure civile contre le propriétaire
 - Il est aussi possible de faire des signalements sur Airbnb et les plateformes de location saisonnière
 - Un courrier d'avertissement au propriétaire peut également être adressé par la Mairie
- La prolifération de rats en lien avec un squat dans le quartier avec des populations très précaires
 - La Ville a mis en demeure le propriétaire ; ce dernier a engagé une procédure d'expulsion mais la ville n'a pas d'information sur le calendrier de cette procédure qui relève de la Préfecture de Seine Saint-Denis.
 - La Police Nationale n'intervient qu'en début et fin de chaîne, pour l'exécution des décisions et ne peut agir à ce stade.
 - Les autres moyens : les voisins peuvent tenter une procédure au propriétaire.
 - L'élue Loline Bertin va voir avec les services de la Ville ce qu'il est possible de faire à la lumière des nouveaux éléments rapportés par les habitants. Une intervention a eu lieu il y a 1 an et demi.

L'élue Loline Bertin a noté plusieurs situations remontées par les habitants et demandé à son collaborateurs de pouvoir prendre les coordonnées pour approfondir les échanges/apporter une réponse.

- Les caméras de surveillance privées qui filment l'espace public : c'est interdit. La PM peut saisir des policiers spécialisés sur ces questions. Il y a des évolutions récentes de la réglementation sur le sujet : vide juridique

Une séance riche en échanges et informations – il est possible que quelques éléments aient échappé aux bénévoles de l'équipe d'animation qui ont rédigé ce compte-rendu.

Merci à tous les intervenants et participants !